

INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Catégorie : A

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
M. BETOU Nicolas	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE	attaché principal	1	Non				
Mme LEBASCLE Marie-Josèphe	VILLE DE GRANDPARIGNY	attaché principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2025			
Mme SIMONNE Hélène	VILLE DE SAINT-LO	attaché principal	1	Non				

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme JEHAN Bérangère	VILLE D'AVRANCHES	attaché territorial principal de conservation du patrimoine	1	Oui				

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
M. SAMSON Laurent	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM)	ingénieur principal	1	Non				



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Catégorie : B

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme HOLLANDE Sylvie	COMMUNE DE COUDEVILLE-SUR-MER	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non				
Mme LE MOIGNE Géraldine	VILLE DE BOURGVALLEES	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non				
Mme LELANDAIS Anita	VILLE DE SAINT-LO	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non				
Mme PANASSIE Nathalie	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non				

FILIERE: animation

CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme BATAILLE Nadège	VILLE D'AVRANCHES	animateur principal de 1ère classe	1	Non			

FILIERE: sportive

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme HORTET Corinne	VILLEDIEU INTERCOM	éducateur des APS principal de 1ère classe	1	Non				

FILIERE: technique

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
M. LALANDE Bertrand	COMMUNE DE THEREVAL	technicien principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 03/10/2025			
M. BAJON Julien	SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN	technicien principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/02/2025			
M. ANDRE Marc	VILLE DE SAINT-LO	technicien principal de 1ère classe	1	Non				



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Catégorie : C

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme BLESTEAU GALARD Véronique	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2025		
Mme VERON Marjorie	VILLE D'AVRANCHES	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non			
Mme GRAFFARD Marjorie	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2025		
M. PAUTRET Jonathan	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025		
Mme JEANNE Annabelle	VILLE DE SAINT-LO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non			
Mme LEPLATOIS Astrid	VILLE DE SAINT-LO	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non			
Mme RENOUF Amandine	COMMUNE DE GONNEVILLE-LE THEIL	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 22/05/2025		
Mme LECONTE Camille	COMMUNE DE THEREVAL	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 22/05/2025		
Mme BELLIARD Mélanie	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 22/05/2025		
Mme DAVOINE Béatrice	VILLE DE SAINT-JAMES	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 22/05/2025		
Mme PREVOSTO Léa	VILLE DE SAINT-JAMES	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Oui	Conditions remplies à compter du 22/05/2025		

FILIERE: animation

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION								
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)			
Mme BESNIER Sandrine	VILLE D'AVRANCHES	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non				
M. LEBEDEL Freddy	VILLE DE BREHAL	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non				

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme CHEVE Céline	VILLE D'AVRANCHES	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non			
Mme COQUELET Isabelle	VILLE DE BREHAL	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non			
Mme VIVIER Marion	VILLE DE SAINT-LO	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2025		
M. GUIBERT Adrien	VILLE D'AVRANCHES	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	Oui			

FILIERE : sanitaire et sociale

	CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX						
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
Mme GARDIE Nathalie	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 26/06/2025		
Mme RODRIGUES Valérie	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 17/10/2025		
Mme RENOUF Sylvie	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 03/09/2025		
Mme HORN Marie- Claire	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2025		
Mme LE FEVRE Yawavi	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 1ère classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 07/12/2025		
Mme BLOUIN Marina	CCAS D'AVRANCHES	agent social principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2025		
Mme BATAIS Anita	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 2ème classe	1	Non			
Mme VIVIER Annick	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025		
Mme MARIE Anicée	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 2ème classe	3	Non			
Mme LANGLOIS Michèle	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 2ème classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2025		
Mme GUILLOTTE Véronique	CCAS DE SAINT-LO	agent social principal de 2ème classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2025		

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX							
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)		
M. BUISSON Bertrand	COMMUNE DE LE TEILLEUL	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non			

	CADRE D'EMPLOIS I	DES ADJOINTS TECHNIQUE	S TERRITO	ORIAUX	
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEBARBIER Christelle	COMMUNE DE MONTSENELLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2025 Agent intercommunal: MONTSENELLE (24h03/35h)et SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS (4h/35h)
M. LEGENDRE Matthieu	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DENIS Nadine	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme MOREL Corinne	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme PLANQUE Anne-Marie	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme CAILLOT Martine	COMMUNE D'YVETOT- BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2025
Mme LEBARBIER Christelle	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2025 Agent intercommunal: MONTSENELLE (24h03/35h)et SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS (4h/35h)
M. TIRARD Christophe	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme LEFEVRE Laurence	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. BROUWERS Franck	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
M. DUVIVE Roméo	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	
Mme BOUY Isabelle	VILLE DE BOURGVALLEES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 02/09/2025
M. CLOUET Louis	VILLE DE BREHAL	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. VADAINE Rémy	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal: DUCEY-LES CHERIS (16h/35h) et SAINT- JEAN-DE-LA-HAIZE (21h/35h)
Mme HIERLE Hélène	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. DELAFOSSE Claude	VILLE DE GOUVILLE-SUR- MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme K'DUAL Nadège	VILLE DE GOUVILLE-SUR- MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. ASSELINE Charly	VILLE DE GOUVILLE-SUR- MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
M. MARQUER Yann	VILLE DE MONTEBOURG	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2025

	CADRE D'EMPLOIS I	DES ADJOINTS TECHNIQUE		ORIAUX	
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. LEROSIER Arnaud	VILLE DE SAINT-LO	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme SEGUIN Evelyne	VILLEDIEU INTERCOM	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. TANTEL Guillaume	COMMUNE DE COLOMBY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 24/04/2025
Mme GILLOT Patricia	COMMUNE DE MARCEY- LES-GREVES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme DOUCET Laëtitia	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2025
Mme TRAVERS Annie	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2025
M. LECLERE Arnaud	COMMUNE DE SAINT- PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
M. GIROT Freddy	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	
M. MOREL Yohan	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Oui	
M. DUPONT Dylan	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme LOYER Sylvia	VILLE DE BREHAL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LECHARPENTIER Dominique	VILLE DE BREHAL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme VOISIN Mélodie	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LAFOSSE Eric	VILLE DE GOUVILLE-SUR- MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. TRELCAT Gautier	VILLE DE GOUVILLE-SUR- MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
M. GUINGAND Kévin	VILLE DE SAINT-AMAND- VILLAGES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 17/09/2025
M. TERRIER Jacky	VILLE DE SAINT-LO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme PAIN Emily	VILLE DE SAINT-LO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. DESDOIT Florentin	VILLE DE SAINT-LO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2025
M. LALOUELLE Mickaël	VILLE DE SAINT-LO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	Non	
Mme OLIVIER Catherine	VILLE DE SAINT-LO	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. HARIVEL Philippe	VILLE DE TESSY-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. PRUNIER Teddy	VILLE DE VILLEDIEU-LES- POELES-ROUFFIGNY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	



SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ATTACHES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'attaché principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, Vu la délibération en date du 16 février 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/12/2021 au 30/11/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BETOU Nicolas	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Promouvables	2 •	rionius	
Nombre de femmes: 0		Nombre de femmes :	0
Nombres d'hommes: 1		Nombres d'hommes :	1
Total: 1		Total:	STRAIL WAS A SECURITION

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 24/07/2025

P/ le président, par délégation Le Directeur Général des Services.

Rachid MAMMERI

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

ARRETE N°2025-104

CADRE D'EMPLOIS des <u>ATTACHES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'attaché principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération en date du 08/09/2020 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 01/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEBASCLE Marie- Josèphe	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2025

<u>Promouvables</u> :	Promus:
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANDPARIGNY, le 03/10/2025.

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Maire

Patrice GARNIER



VILLE DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ATTACHES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'attaché principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 25/03/2021 au 24/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme SIMONNE Hélène	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	

Promouvables:
e femmes: 2

Nombre de femmes: 1

Nombre de femmes : 2 Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 1 Nombres d'hommes : 0
Total : 3 Total : 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électroniquement par : Margaux ALARD LE MOAL Date de signature 30/09/2025

Qualité : Ville - Adjointe au maire Ressources humaines



VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-844 du 02/09/1991, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nivea u	Observations
Mme JEHAN Bérangère	attaché territorial de conservation du patrimoine	attaché territorial principal de conservation du patrimoine	après examen professionnel	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0	Nombres d'hommes : 0
Total: 1	Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 03/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Maire Pour le Maire, L'Adjoint déléguée Valene Busson





SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de ingénieur principal

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, Vu la délibération en date du 11/01/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 28/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. SAMSON Laurent	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes: 0 Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 1 Nombres d'hommes: 1 Total: Total

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX Le 21/07/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Claude BRAUD

Le Présider

COMMUNE DE COUDEVILLE-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 2 avril 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 29/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme HOLLANDE Sylvie	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		Promus:		
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	1	Total:	1	

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUDEVILLE-SUR-MER Le 29/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par délégation,
L'Adjoint délégué,
Daniel BAZIRE,



VILLE DE BOURGVALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du D-2019-064 en date du 19/03/2019 fixant les quotas d'avancement de grade, Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LE MOIGNE Géraldine	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1	
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes: 0	
Total: 1	Total: 1	

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BOURGVALLEES Le 25/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Claude JAVALET LE BOURGE LE Maire



VILLE DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 25/03/2021 au 24/03/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LELANDAIS Anita	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouva</u>	<u>ables</u> :	<u>Promus</u>	:
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	2	Total:	1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électroniquement par : Margaux ALARD LE MOAL Date de signature : 30/09/2025

Qualité : Ville - Adjointe au maire Ressources humaines



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>REDACTEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme PANASSIE Nathalie	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :Nombre de femmes :1Nombre de femmes :1Nombres d'hommes :0Nombres d'hommes :0Total :1Total :1

<u>Article 2</u>: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 10/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET Le Président



VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ANIMATEURS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'animateur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BATAILLE Nadège	animateur principal de 2ème classe	animateur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 1

Nombres d'hommes: 1

Total: 2

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 03/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Maire Pour le Maire, L'Adjoint déléguée Valene Busson





VILLEDIEU INTERCOM

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET</u> SPORTIVES

pour l'accès au GRADE de éducateur des APS principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération en date du 14/12/23. fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade de éducateur des APS principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme HORTET Corinne	éducateur des APS principal de 2ème classe	éducateur des APS principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Promus:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY Le 04/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Charly VARIN Le Président

COMMUNE DE THEREVAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens

Vu la délibération en date du 8/6/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LALANDE Bertrand	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 03/10/25

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes: 1
Total 1	Total ·

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à THEREVAL Le 18/08/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gilles QUINQUENEL

Le Maire





SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération en date du 29/01/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. BAJON Julien	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/02/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

Le 10/09/2025

Le Président

Vincent RAILLIET



VILLE DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 25/03/2021 au 24/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. ANDRE Marc	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes: 1	Nombres d'hommes: 1
Total · 1	Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électron quement par : Margaux ALARD LE MOAL

Date de signature : 30/09/2025 Qualité : Ville - Adjointe au maire Ressources tutttt

humaines



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BLESTEAU GALARD Véronique	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2025

<u>Promouva</u>	<u>ıbles</u> :	<u>Promus</u>	:
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	1	Total:	1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO Le 04/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET Le Président



VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme VERON Marjorie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

i ioiliouvables :	
Nombre de femmes : 2	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 0
Total: 3	Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 06/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Maire Pour le Maire, L'Adjoint déléguée Volune Busson



VILLE DE DUCEY-LES CHERIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 05/07/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GRAFFARD Marjorie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2025
M. PAUTRET Jonathan	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables:		Promus :
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DUCEY-LES CHERIS Le 05/09/2025 Isabelle LABICHE Le Maire





VILLE DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 25/03/2021 au 24/03/2027,

ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme JEANNE Annabelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme LEPLATOIS Astrid	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes :	3	Nombre de femmes :	2
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	3	Total:	2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électroniquement par Margaux ALARD LE MOAL

Date de signature : 30/09/2025 Qualité : Ville - Adjointe au maire Ressources Millith

humaines



ARRETE N ° 2025-41 COMMUNE DE GONNEVILLE-LE THEIL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d' adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n°2018-01/03 en date du 18/01/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 20/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme RENOUF Amandine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	Conditions remplies à compter du 22/05/2025

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes : 0 Nombres d'hommes : 0

Total : 1 Total : 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GONNEVILLE-LE THEIL Le 28/08/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Philippe LE CLECH Le Maire

COMMUNE DE THEREVAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2025 fixant les guotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LECONTE Camille	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	

Promouvables:

Promus: Nombre de femmes: 1

Nombre de femmes: 1 Nombres d'hommes: 0

Nombres d'hommes : 0

<u>Article 2</u>: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à THEREVAL Le 30/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gilles QUINQUENEL Le Maire



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 septembre 2025 fixant l'avancement de grade et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de $2^{\text{ème}}$ classe,

Vu l'arrêté en date du 10/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BELLIARD Mélanie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	Conditions remplies à compter du 22/05/2025

<u>Promouv</u>	<u>ables</u> :	<u>Promus</u>	:	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1	
Nombres d'hommes:	0	Nombres d'hommes :	0	
Total:	1	Total:	1	

Article 2: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTSENELLE Le 30/09/2025

BALL

Jean-Luc LAUNEY Le Président



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2025

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire,

- Vu, le code général de la fonction publique,
- Vu, le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu, la délibération n° 2017 X 24 en date du 30 octobre 2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
- Vu, l'arrêté n° 2021-175 en date du 1^{er} juin 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

Arrête

<u>ARTICLE 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Grade Actuel	Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
DAVOINE Béatrice	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 22/05/2025
PREVOSTO Léa	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	Conditions remplies à compter du 22/05/2025

Promouvables:

Nombre de femmes :

2

Nombre d'hommes : **Total :**

2

Promus:

Nombre de femmes: 2

Nombre d'hommes: 0

Total:

2

ARTICLE 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

A Saint-James, le 29 août 2028

Le Maire,

David JUQUIN



VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BESNIER Sandrine	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 0
Total: 2	Total · 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 03/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Maire

Pour le Maire, L'Adjoint déléguée Valline BUSSON



VILLE DE BREHAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération en date du 29 mai 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEBEDEL Freddy	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 0	Nombre de femmes: 0	
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1	unio (±
Total: 1	Total: 1	

Article 2: Recours

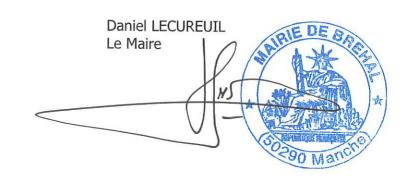
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BREHAL Le 19/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale





VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CHEVE Céline	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u>	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes:	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	1	Total:	1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

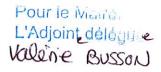
Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 03/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Maire





VILLE DE BREHAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 29 mai 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme COQUELET Isabelle	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus: Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombres d'hommes : 0
Total : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BREHAL Le 19/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Daniel LECUREUIL Le Maire



VILLE DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 25/03/2021 au 24/03/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VIVIER Marion	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/05/2025

<u>Promouv</u>	<u>ables</u> :	<u>Promus</u>	:
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	1	Total:	1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électroniquement par : Margaux ALARD LE MOAL Date de signature : 30/09/2025

Qualité : Ville - Adjointe au maire Ressources humaines



VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nive au	Observations
M. GUIBERT Adrien	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

Promouval	oles :	<u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 0)	Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1		Nombres d'hommes : 1
Total · 1		Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

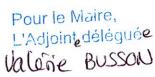
Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 02/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Maire







CCAS DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 08/03/2021 au 07/03/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GARDIE Nathalie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 26/06/2025
Mme RODRIGUES Valérie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 17/10/2025
Mme RENOUF Sylvie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 03/09/2025
Mme HORN Marie-Claire	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme LE FEVRE Yawavi	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 07/12/2025

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes: 7
Nombres d'hommes: 0
Nombres d'hommes: 0
Total: 5

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO



CCAS D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BLOUIN Marina	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 1 Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total :

Article 2: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 06/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Président

CENTRE COMMUNAL SOCIALE

anche



CCAS DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 08/03/2021 au 07/03/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BATAIS Anita	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme VIVIER Annick	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme MARIE Anicée	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme LANGLOIS Michèle	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/06/2025
Mme GUILLOTTE Véronique	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/06/2025

Promouvables :Promus :Nombre de femmes :12Nombre de femmes :5Nombres d'hommes :0Nombres d'hommes :0Total :12Total :5

Article 2: Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électroniquement par : Touria MARIE Date de signature : 30/09/2025 Qualité : CCAS - Vice Présidente du CCAS



COMMUNE DE LE TEILLEUL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/3/26 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BUISSON Bertrand	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

<u>Promouvables</u> :		<u>Promus</u> :		
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	0	
Nombres d'hommes :	1	Nombres d'hommes :	1	
Total:	3	Total :	11-1-1	

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE TEILLEUL Le 10/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Véronique KÜNKEL



COMMUNE DE MONTSENELLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/06/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEBARBIER Christelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2025 Agent intercommunal : MONTSENELLE (24h03/35h) et SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS (4h/35h)

Promouvables:

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 2

Promus: 1

Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes: 0

Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTSENELLE Le 19/09/2025

Thierry RENAUD

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE MODIFICATIF

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 17/12/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

Vu l'arrêté en date du 29/01/2025 relatif au tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2025 du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe,

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'arrêté en date du 29/01/2025 susvisé est modifié comme suit :
Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEGENDRE Matthieu	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme DENIS Nadine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme MOREL Corinne	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme PLANQUE Anne- Marie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes: 3
Nombres d'hommes: 1
Nombres d'hommes: 1
Total: 4
Nombres d'hommes: 4

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE Le 08/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Daniel DENIS Le Maire

COMMUNE D'YVETOT-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 12/03/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme CAILLOT Martine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2025

Promouvables:

Promus:

Nombre de femmes : 1 Nombres d'hommes : 0 Total : 1 Nombre de femmes: 1

Nombres d'hommes : 0

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à YVETOT-BOCAGE Le 02/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Alain CROIZER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 septembre 2025 fixant l'avancement de grade et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe,

Vu l'arrêté en date du 10/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025,

ARRETE

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LEBARBIER Christelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2025 Agent intercommunal : MONTSENELLE (24h03/35h)et SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS (4h/35h)

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total:	1	Total:	1

Article 2: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTSENELLE
Le 30/09/2025
Jean-Luc LAUNEY
Le Président

St Jores 50250

MANCHE



VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. TIRARD Christophe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme LEFEVRE Laurence	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
M. BROUWERS Franck	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	
M. DUVIVE Roméo	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes : 6	5	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 7	7	Nombres d'hommes : 3
Total:	3	Total: 4

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 03/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS

Le Maire

Pour le Maire, EAdjoint déléguée POSSON



VILLE DE BOURGVALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération D-2019-064 en date du 19/03/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme BOUY Isabelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 02/09/2025

Promouvables :

Promus:

Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes: 0
Nombres d'hommes: 0
Total: 1
Nombres d'hommes: 1
Nombres d'hommes: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BOURGVALLEES Le 23/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

MANCHE

Claude JAVALET Le Maire

VILLE DE BREHAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 29 mai 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. CLOUET Louis	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables:

Promus:

Promouvables	: <u>Promus</u> :
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 2	Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BREHAL Le 19/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



VILLE DE DUCEY-LES CHERIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE MODIFICATIF

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 05/07/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

Vu, l'arrêté n°046 en date du 17/03/2025 relatif au tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2025 du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°046 en date du 17/03/2025 susvisé est modifié comme suit :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de $1^{\text{ère}}$ classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. VADAINE Rémy	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	agent intercommunal : commune ducey les cheris (16h/35h) et commune Saint jean de la haize (21h/35h)
Mme HIERLE Hélène	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables:

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 3

Nombres d'hommes: 1

Total: 5 Total: 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DUCEY-LES CHERIS Le 08/09/2025

Isabelle LABICHE

VILLE DE GOUVILLE-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 24/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 29/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. DELAFOSSE Claude	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme K'DUAL Nadège	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
M. ASSELINE Charly	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	

Promouvables:

Promus:

FIGHIOGRAPICS .		rionius	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	1
Nombres d'hommes :	2	Nombres d'hommes :	2
Total ·		Total:	3

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GOUVILLE-SUR-MER Le 22/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

François LEGRAS Le Maire



VILLE DE MONTEBOURG

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 26/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté N° 2021/033 en date du 11/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. MARQUER Yann	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2025

Dro	 	 10	

Promus:

1 I O I I I O W	1 TOTTION TOTTION	
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes:	1	Nombres d'hommes : 1
Total:	1	Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTEBOURG Le 22/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre MAUQUEST

Le Maire

Jeansine to



VILLE DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 25/03/2021 au 24/03/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LEROSIER Arnaud	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/08/2025

PromouvablesPromusNombre de femmes : 6Nombre de femmes : 0Nombres d'hommes : 5Nombres d'hommes : 1

Article 2: Recours

Total:

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électroniquement par : Margaux ALARD LE

MOAL Data da a

Date de signature : 30/09/2025 Qualité : Ville - Adjointe au maire Ressources

humaines



VILLEDIEU INTERCOM

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 11/12/123 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme SEGUIN Evelyne	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombres d'hommes : 0
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2: Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY Le 02/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Charly VARIN
Le Président

COMMUNE DE COLOMBY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 1er avril 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09 septembre 2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/05/2025 au 31/03/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. TANTEL Guillaume	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 24/04/2025

Promouvables:

Promus:

	110111401
Nombre de femmes : 0	Nombre de femmes: 0
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total: 1	Total: 1

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COLOMBY Le 11/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Robert LEBRETON
Le Maire

COMMUNE DE MARCEY-LES-GREVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 28/08/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/03/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme GILLOT Patricia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:		<u>Promus</u> :	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes: 1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes : 0	
Total:		Total: 1	

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MARCEY-LES-GREVES Le 27/08/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Elise ROUSSEL Le Maire

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme DOUCET Laëtitia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2025
Mme TRAVERS Annie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/09/2025
M. LECLERE Arnaud	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombres d'hommes : 1
Total : 3

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE Le 09/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale





VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 30/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 11/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nivea u	Observations
M. GIROT Freddy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	
M. MOREL Yohan	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	
M. DUPONT Dylan	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/08/2025

Promouvables: Promus:

Nombre de femmes: 3 Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 3 Nombres d'hommes: 7

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES Le 03/10/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

David NICOLAS Le Maire

L'Adjoint déléguée Valerie BUSSON

Pour le Maire,

VILLE DE BREHAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 29 mai 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme LOYER Sylvia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. LECHARPENTIER Dominique	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables:

Promus:

	<u> </u>
Nombre de femmes: 1	Nombre de femmes: 1
Nombres d'hommes : 2	Nombres d'hommes : 1
Total: 3	Total: 2

Article 2: Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BREHAL Le 19/09/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Feuillet n°2025/RH129 Le Maire, Arrêté n°129

VILLE DE DUCEY-LES CHERIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 05/07/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
Mme VOISIN Mélodie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables:		Promus:	
Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes: 1	
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes : 0	
Total:		Total: 1	

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DUCEY-LES CHERIS Le 05/09/2025 Isabelle LABICHE Le Maire



VILLE DE GOUVILLE-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 24/09/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 29/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. LAFOSSE Eric	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. TRELCAT Gautier	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouv	<u>rables</u> :	<u>Promus</u> :	
Nombre de femmes :	0	Nombre de femmes: 0	
Nombres d'hommes :	2	Nombres d'hommes : 2	
Total:	12 0 0 0 0 0 0 0 0	Total: 2	

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GOUVILLE-SUR-MER Le 23/09/2025 Cachet et signature de l'autorité territoriale

François LEGRAS

VILLE DE SAINT-AMAND-VILLAGES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 28/03/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 06/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. GUINGAND Kévin	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionn el	1	Conditions remplies à compter du 17/09/2025

Promus: Promouvables: Nombre de femmes: 0 Nombre de femmes: 0 Nombres d'hommes: 1 Nombres d'hommes: 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3: Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-AMAND-VILLAGES Le 22/09/2025





VILLE DE SAINT-LO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 23/04/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 25/03/2021 au 24/03/2027,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Niveau	Observations
M. TERRIER Jacky	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme PAIN Emily	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. DESDOIT Florentin	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/04/2025
M. LALOUELLE Mickaël	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	
Mme OLIVIER Catherine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables:

Nombre de femmes: 5

Nombre de femmes: 2

Nombres d'hommes: 8

Nombres d'hommes: 3

Total: 5

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Signé électroniquement par : Margaux ALARD LE MOAL
Date de signature : 30/09/2025
Qualité : Ville - Adjointe au maire Ressources humaines



VILLE DE TESSY-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 04/10/20218 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 01/06/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025,

ARRETE

<u>Article 1</u> : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nivea u	Observations
M. HARIVEL Philippe	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par anciennet é	1	

<u>Promouvables</u> :	Pre	omus:	
Nombre de femmes :	3	Nombre	de
femmes: 0			
Nombres d'hommes :	4	Nombres	
d'hommes:			
Total: 7	Total:	1	

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TESSY-BOCAGE
Le 01/10/2025
Michel RICHARD
Le Maire



VILLE DE VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des <u>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u> pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 09/05/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 20/01/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/02/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Туре	Nivea u	Observations
M. PRUNIER Teddy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

<u>Promouvables</u>: <u>Promus</u>:

Nombre de femmes :	1	Nombre de femmes :	0
Nombres d'hommes :	3	Nombres d'hommes :	1
Total:	4	Total:	1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY Le 01/10/2025

Philippe LEMAITRE Le Maire

Le Septième Adjoint,

Pierre HENNEQUIN

Le 01/10/2025 à 15:47 par : DESCHENES Jérome